Mise à jour le 30/10/2026

CFA IFMS
IFSI IFAS
Instituts de Formation aux Métiers de la Santé d'Albi



# RÉACTUALISATION DES ACTES ET SOINS INFIRMIERS

2026

**FORMATION**
CONTINUE

**AUX IFMS D'ALBI**

# SOMMAIRE


P.4
- Contexte et objectifs

P.5
- Les méthodes pédagogiques
- Les intervenants

P.6
- Pour qui ?
- Combien de temps ?
- Où ?
- Quel coût ?

P.7
- Prochaines dates
- Procédure d'inscription
- Modalités

P.8
- Nous contacter

# CONTEXTE

La réforme de la formation infirmière s'inscrit dans le cadre des évolutions introduites par la loi n°2025-581 du 27 juin 2025 sur la profession d'infirmier et le décret n°2025-1306 du 24 décembre 2025 relatif aux activités et aux compétences de la profession d'infirmier, qui redéfinit le périmètre de l'exercice infirmier en modifiant les articles R.4311-1 à R.4311-7. Une plus grande autonomie est donnée à l'infirmier avec l'officialisation de la consultation infirmière, la reconnaissance du diagnostic infirmier, un droit de prescription élargi, l'augmentation du périmètre du rôle propre, la coordination des soins de premier recours. La prise en compte des données probantes est bien spécifiée pour l'exercice de la profession.
L'Arrêté fixant la liste des actes et soins pouvant être réalisés par les infirmiers est paru le 26 juin 2026. Les IDE diplômés avant 2029 auront de ce fait, à s'inscrire dans un processus de réactualisation des pratiques professionnelles comme les étudiants en cours de formation.

# OBJECTIFS

- ☐ **Identifier les évolutions réglementaires introduites par l'arrêté du 26 juin 2026 relatif aux actes et soins pouvant être réalisés par les infirmiers diplômés d'État.**
- ☐ **Intégrer ces évolutions réglementaires dans l'exercice quotidien afin de contribuer à la qualité, à la pertinence et à la sécurité des soins.**
- ☐ **Distinguer les différents cadres d'exercice des actes infirmiers : rôle propre, actes réalisés sur prescription médicale et actes soumis à des conditions particulières de réalisation.**
- ☐ **Actualiser ses connaissances concernant les nouveaux actes au regard des dernières données probantes**
- ☐ **Actualiser ses pratiques en matière de coordination et de collaboration avec les autres professionnels de santé.**

# MÉTHODES PÉDAGOGIQUES



**Apports théoriques**

(règlementation/ données probantes)

**Séquences pédagogiques d'analyses de situations cliniques**





**Ateliers simulés**

**Echanges/ Partage d'expériences en croisant les différents lieux d'exercice**



**Documentation pédagogique et bibliographie remises aux participants en fin de formation**

**Le programme comporte :**

- Le cadre juridique : les évolutions réglementaires et les enjeux de la réforme
- La consultation infirmière
- La prescription infirmière
- Les nouveautés dans le cadre de la recherche
- Les nouveautés sur la réalisation de soins techniques
- Les nouveautés dans la prise en charge des plaies



**Évaluation en début et fin de formation pour valoriser votre progression dans les différents domaines abordés et évaluer notre formation.**

**Délivrance d'une attestation de suivi de formation permettant la mise en oeuvre des actes et des soins listés dans l'arrêté du 26 juin 2026.**



# INTERVENANTS

**Cadres de santé formateur des IFMS d'Albi**

**Infirmier(ère) anesthésiste**

## Pour qui ?

Infirmier(e)
Diplômé d'État

## Combien de temps ?

3
jours

## Où ?

aux
IFMS d'Albi

## Quel coût ?

Devis
sur
demande

# PROCHAINES DATES

**Retrouvez les prochaines dates de session sur notre site internet**

Flashez le Qr code

RDV sur ce lien

https://www.ifmsalbi.fr/web/fr/138-actualisation-des-actes-et-soins-infirmiers.php

# PROCÉDURE D'INSCRIPTION

1. **Je télécharge et je complète le bulletin d'inscription**

2. **J'envoie mon bulletin par mail ou courrier à l'attention de Mme GIULIANI** *(coordonnées page 8)*

# MODALITÉS

## HORAIRES

**9h/12h30 - 13h30/17h**

## REPAS

**Libre - Restauration à proximité (à votre charge)**

## NOMBRE DE PARTICIPANTS

**12 personnes**

La politique d'inclusion des IFMS d'Albi permet l'accueil, l'accompagnement et l'accessibilité des publics.

# NOUS CONTACTER


**IFMS D'ALBI**

**ACCUEIL**

secretariat@ifmsalbi.fr

05 67 87 45 08

**SECRÉTAIRE FORMATION CONTINUE**

Ameline **GIULIANI**

ameline.giuliani@ifmsalbi.fr

05 67 87 45 11

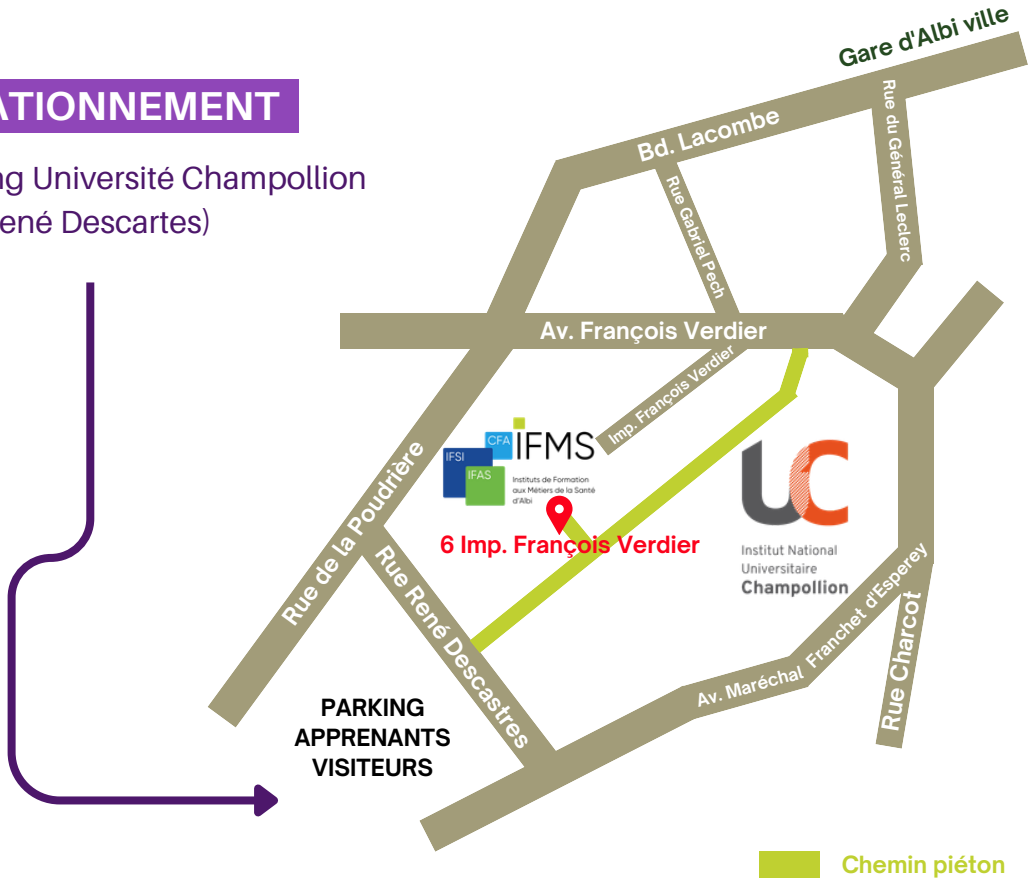

## STATIONNEMENT

Parking Université Champollion
(rue René Descartes)

## PLAN

**ADRESSE**

impasse François Verdier
81000 ALBI




www.ifmsalbi.fr